

vendredi 9 octobre 2009

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 OCTOBRE 2009.

Etaient présents :

Mrs PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. GANIL T. MARTY A. MARTY B.
QUENNESON H. SIRDEY F. POUZALGUE S

Mmes MECHENIN E. LACAM M.

Madame LACAM Michèle a été élue secrétaire de séance.

Choix des entreprises pour travaux à l'église.

Monsieur Le Maire fait savoir à l'assemblée que lors de sa réunion du 23 septembre 2009, la Commission Communale d'Appel d'Offres (CCAO) a ouvert les enveloppes des artisans consultés dont 2 maçons, 2 peintres et 1 électricien. Monsieur Jean-Yves CAGNAC, Architecte, propose une analyse des offres qu'il remet lors de la dernière réunion de la CCAO du 1^{er} Octobre au cours de laquelle il a été décidé de négocier avec les artisans sur certains points.

Le Conseil Municipal reporte sa décision, quant au choix des entreprises, à la prochaine réunion.

Achat petit matériel bureau mairie.

Monsieur Le Maire présente le devis d'une armoire de rangement à installer dans le secrétariat de la mairie d'un montant de 336.00 € HT.

Vu la durée de vie de ce matériel supérieure à 5 ans, il propose que cette dépense soit intégrée au programme d'investissement global « Mairie » n° 10001.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte que cette dépense, bien qu'inférieure au montant minimum des investissements, soit imputée sur l'opération « Mairie », compte n° 2183.

Poste Adjoint Technique 2^{ème} classe (cantine scolaire).

Le Conseil Municipal se pose des questions sur la création de ce poste et la titularisation de l'employée. Il prendra une décision après avoir obtenu les renseignements sur la légalité des faits.

Questions diverses :

- Achat terrain :

Monsieur Le Maire fait savoir à l'assemblée que, suite à l'entretien avec M. et Mme DARDENNES Raymond, le prix du terrain sur lequel est implanté l'atelier de M. DUFOUR a été fixé à 2 500.00 €.

La décision d'acquisition est également reportée.

- Transfert de la compétence voirie à la CCLC :

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à ce projet.

- Limitation de vitesse dans le bourg :

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire d'établir un arrêté de limitation de vitesse à 30 km/h.

- Fontaine de Sales :

Monsieur François SIRDEY doit recontacter le P.N.R afin d'obtenir une subvention pour la réfection de cette fontaine.

- Salle de réunion de la mairie :

Monsieur Le Maire propose de demander des devis pour la réfection de l'installation électrique de la salle de la mairie et la pose de convecteurs pour le chauffage.

Le Conseil Municipal accepte.

- Création d'un espace socioculturel à LAUZES :

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur SERRES, Maire de LAUZES, relative à la création d'un espace socioculturel à LAUZES. Toute personne intéressée par ce projet doit contacter le secrétariat de la mairie de LAUZES.

A Saint-Cernin le 09 Octobre 2009.

Le Maire.